

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONG
Unité * Travail * Progrès

Décret N° 95-54 du 28 Février 1995
Portant nomination des membres de la commission technique
chargée de la réhabilitation des services judiciaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le communiqué du 20 Décembre 1994 ;

Vu le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 portant création, attribution et organisation du Comité prévu par le communiqué du 20 Décembre 1994 ;

Vu le décret n° 94-761 du 24 Décembre 1994 portant nomination des Membres du Comité créé par le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 ;

Vu l'arrêté n° 6982 du 24 Décembre 1994 portant attributions et organisation des Commissions Techniques prévues par le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 ;

DECRETE :

Article premier : Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées membres de la Commission Technique chargée de la Réhabilitation des Services Judiciaires :

(M. Jean) MONGO ATCHOUIN, Magistrat hors classe de 4ème échelon ;

(M. Gaston) MABOUANA, Magistrat de 2ème échelon ;

 (Mme. Yvonne) KIBEMBE, Magistrat de 1° grade 2° groupe
4ème échelon ;

(M. Raphaël) MASSAMBA, Magistrat de 1° grade 2° groupe
1er échelon ;

(Mme. Pauline) YOBA, Magistrat de 1° grade 2° groupe
1er échelon ;

- Colonel (Moïse) SOLA, Directeur Centrale de la Justice Militaire.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera ~~enregistré et~~ publié au journal officielle. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 28 Février 1995



Professeur Pascal LISSOUBA

